Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200076776-20230322-CA23-14-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/03/2023

Seine Normandie AGGLOMÉRATION

CIAS

Délégués :	
En exercice :	23
Présents :	13
Pouvoirs :	4
Votants :	17
Suffrages exprimés :	17
Ont voté pour :	17
Ont voté contre :	0
Abstentions :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

****

Conseil d'administration du 22 mars 2023

****

DELIBERATION N°CA/23-14
- Finances et prospectives -

Budget annexe du Maintien à domicile – Budget primitif 2023

Les membres du Conseil d'administration, légalement convoqués le 17 mars 2023, se sont réunis lors de la séance du Conseil du Centre Intercommunal d'Action Sociale sous la Présidence de Madame Pieternella COLOMBE, le 22 mars 2023 à 18h30.

Etaient présents : Pieternella COLOMBE, Geneviève CAROF, Catherine DELALANDE, Annick DELOUZE, Evelyne HORNAERT, Pascal LEHONGRE, Jocelyne RIDARD, Sophie AROUET, Stéphanie BARDIN, Sylvie GOULAY, Nicole LELARGE-TORILLEC, Béatrice MOREAU, Chantal SIMONETTI

Absents : Rémi FERREIRA, Martine VANTREESE, Philippe CLERY-MELIN, Jan-Cédric HANSEN

Absents excusés : Frédéric DUCHÉ, Catherine MIKLARZ

Pouvoirs : Guy BURETTE donne pouvoir à Pieternella COLOMBE, Yves ETIENNE donne pouvoir à Evelyne HORNAERT, Céline MIRAUX donne pouvoir à Pascal LEHONGRE, Gilles ROYER donne pouvoir à Annick DELOUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200076776-20230322-CA23-14-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/03/2023

Délibération

Le conseil d'administration du centre intercommunal d'action sociale de Seine Normandie Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et L.5211-10 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Décret 88-279 du 24 mars 1988 relatif à la gestion budgétaire et comptable et aux modalités de financement de certains établissements sociaux et médico-sociaux à la charge de l'Etat ou de l'assurance maladie ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DÉLE/BCLI/2019-59 du 30 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération ;

Vu la délibération n°CC/17-269 du 28 septembre 2017, portant création du centre intercommunal d'action sociale de SNA ;

Vu le rapport de présentation du Président ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'adopter le Budget primitif 2023 pour le budget annexe Maintien à domicile du CIAS

Article 2 : D'inscrire les crédits en recettes et en dépenses à hauteur de :

Section de fonctionnement : 3 814 539,00 €
Section d'investissement : 96 541,14 €

Article 3 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 4 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier.

Article 5 : Le Président et le Trésorier sont chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait en séance les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Pour le Président, par délégation,
La Vice-présidente,

Pieternella COLOMBE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200076776-20230322-CA23-14-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/03/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

ETABLISSEMENT DE
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CIAS - SERVICE AIDE A DOMICILE

Numéro SIRET : 20007677600026

POSTE COMPTABLE DE VERNON

ETABLISSEMENTS
PUBLICS SOCIAUX
et MEDICO - SOCIAUX

M22

Budget Primitif

Voté par nature

BUDGET : CIAS - SERVICE AIDE A DOMICILE

ANNEE 2023

N° DE FINESS 270028459

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200076776-20230322-CA23-14-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/03/2023

III - VOTE DU BUDGET

A - EXPLOITATION -1- DEPENSES

C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Reel N-2 (1)	Budget exécutoire N-1 (2)	Reconductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)	Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
Groupe	I. Dépenses afférentes à l'exploitation courante							
	ACHATS							
6023	ALIMENTATION	101.92	250.00					
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT				1 000.00	1 000.00		1 000.00
60612	ENERGIE -ELECTRICITE	153.25			1 020.00	1 020.00		1 020.00
60622	PRODUITS D' ENTRETIEN		250.00		200.00	200.00		200.00
60624	FOURNITURES ADMINISTRATIVES		800.00		690.00	690.00		690.00
6063	ALIMENTATION				600.00	600.00		600.00
6068	AUTRES ACHATS NON STOCKES MATIERES ET FOURN.		8 500.00		18 000.00	18 000.00		18 000.00
	SERVICES EXTERIEURS							
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS							
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	120 223.85	123 300.00		140 000.00	140 000.00		140 000.00
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENTS				2 000.00	2 000.00		2 000.00
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATION	2 999.99	3 200.00		6 832.00	6 832.00		6 832.00
6287	REMBOURSEMENTS DE FRAIS	3 374.96	5 500.00		5 500.00	5 500.00		5 500.00
6288	AUTRES		1 000.00		6 000.00	6 000.00		6 000.00
TOTAL	GROUPE I	126 853.97	142 800.00		181 842.00	181 842.00		181 842.00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200076776-20230322-CA23-14-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/03/2023

III - VOTE DU BUDGET

A - EXPLOITATION -1- DEPENSES

C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Reel N-2 (1)	Budget exécutoire N-1 (2)	Reconductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)	Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
Groupe	II. Dépenses afférentes au personnel							
6331	Versement mobilité	11 129.00	12 340.00		12 895.00	12 895.00		12 895.00
6332	ALLOCATION LOGEMENT	10 118.00	10 850.00		11 720.00	11 720.00		11 720.00
64111	REMUNERATION PRINCIPALE	1 116 088.22	1 097 500.00		1 322 335.00	1 322 335.00		1 322 335.00
64112	INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE	27 601.61	25 450.00		29 270.00	29 270.00		29 270.00
64116	INDEMNITES DE PREAVIS ET DE LICENCIEMENT		15 000.00		10 000.00	10 000.00		10 000.00
641182	Complément de traitement indiciaire (CTI)				245 300.00	245 300.00		245 300.00
641188	AUTRES	179 534.77	197 410.00		199 320.00	199 320.00		199 320.00
64131	REMUNERATION PRINCIPALE	813 548.24	937 100.00		861 515.00	861 515.00		861 515.00
64138	AUTRES INDEMNITES	92 449.45						
641382	Complément de traitement indiciaire (CTI)				133 270.00	133 270.00		133 270.00
641388	AUTRES		137 290.00		131 805.00	131 805.00		131 805.00
64511	COTISATIONS URSSAF	214 348.00	232 650.00		239 355.00	239 355.00		239 355.00
64513	COTISATIONS CAISSES DE RETRAITE	157 482.52	149 465.00		218 105.00	218 105.00		218 105.00
64514	COTISATIONS ASSEDIC	36 334.00	43 500.00		41 270.00	41 270.00		41 270.00
64518	COTISATIONS AUT. ORG. SOCIAUX	31 029.45	28 100.00		32 290.00	32 290.00		32 290.00
64528	COTISATIONS AUT. ORG. SOCIAUX	94 427.66	61 000.00		60 000.00	60 000.00		60 000.00
6473	ALLOCATIONS CHOMAGE		10 400.00		15 000.00	15 000.00		15 000.00
6475	MEDECINE DU TRAVAIL	3 502.00	9 500.00		7 000.00	7 000.00		7 000.00
64784	OEUVRES SOCIALES	26 782.67	31 710.00		25 300.00	25 300.00		25 300.00
TOTAL	GROUPE II	2 814 375.59	2 999 265.00		3 595 750.00	3 595 750.00		3 595 750.00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200076776-20230322-CA23-14-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/03/2023

III - VOTE DU BUDGET

A - EXPLOITATION -1- DEPENSES

C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Reel N-2 (1)	Budget exécutoire N-1 (2)	Reconductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)	Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
Groupe	III. Dépenses afférentes à la structure							
61528	AUTRES		2 000.00					
61558	AUTRES MATERIELS ET OUTILLAGES	495.13	600.00		800.00	800.00		800.00
61561	INFORMATIQUE	14 752.78	9 200.00					
6161	MULTIRISQUES	2 162.80	2 500.00		2 500.00	2 500.00		2 500.00
6162	ASSURANCE DOMMAGE CONSTRUCTION		655.00		720.00	720.00		720.00
6163	ASSURANCE TRANSPORT	7 797.05	8 200.00		8 815.00	8 815.00		8 815.00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	11 853.66	4 000.00		800.00	800.00		800.00
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES		500.00		1 000.00	1 000.00		1 000.00
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	750.22	700.00		1 400.00	1 400.00		1 400.00
	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE							
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	14 814.95						
6542	CREANCES ETEINTES	144.46						
6588	AUTRES	0.22	10.00		10.00	10.00		10.00
	CHARGES FINANCIERES							
6615	INTERETS DES LIGNES DE CREDIT DE TRESORERIE	4 369.92			10 000.00	10 000.00		10 000.00
668	AUTRES CHARGES FINANCIERES		9 000.00		1 000.00	1 000.00		1 000.00
	CHARGES EXCEPTIONNELLES							
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR	292.53	2 000.00		7 000.00	7 000.00		7 000.00
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	75 016.33						
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPREC., PROVISIONS							
68111	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 313.00	1 400.00		1 313.00	1 313.00		1 313.00
6817	DOT. AUX DEPR. DES ACTIFS CIRCULANTS				1 589.00	1 589.00		1 589.00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200076776-20230322-CA23-14-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/03/2023

III - VOTE DU BUDGET

A - EXPLOITATION -1- DEPENSES

C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Reel N-2 (1)	Budget exécutoire N-1 (2)	Reconductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)	Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
TOTAL	GROUPE III	133 763.05	40 765.00		36 947.00	36 947.00		36 947.00
022	DEPENSES IMPREVUES							
TOTAL	DEPENSES IMPREVUES							
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)		3 074 992.61	3 182 830.00		3 814 539.00	3 814 539.00		3 814 539.00
002 005 006	Déficit d'exploitation reporté Amortissements comptables excédentaires différés Excédent d'exploitation prévisionnel de l'exercic	79 000.00	6 210.00					
	TOTAL EQUILIBRE	3 153 992.61	3 189 040.00		3 814 539.00	3 814 539.00		3 814 539.00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200076776-20230322-CA23-14-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/03/2023

III - VOTE DU BUDGET

A - EXPLOITATION -2- RECETTES

C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Reel N-2 (1)	Budget exécutoire N-1 (2)	Reconductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)	Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
Groupe	I. Produits de la tarification							
733141	SAAD (service d'aide et d'accompagnement à domici	1 159 301.08						
733141	SAAD - Tarif horaire		1 306 200.00		1 361 536.25	1 361 536.25		1 361 536.25
733141	SAAD - Bonification horaire (dotation complémenta				300 000.00	300 000.00		300 000.00
733241	SAAD (service d'aide et d'accompagnement à domici	192 055.71						
733241	SAAD - Tarif horaire		203 800.00		180 000.00	180 000.00		180 000.00
73412	SAAD (service d'aide et d'accompagnement à domici	611 673.55	644 000.00		684 000.00	684 000.00		684 000.00
73421	SAAD (service d'aide et d'accompagnement à domici	13 810.03	15 000.00		11 700.00	11 700.00		11 700.00
7348	AUTRES SECTEURS	70 059.62	108 000.00					
7388	AUTRES				61 086.00	61 086.00		61 086.00
TOTAL	GROUPE I	2 046 899.99	2 277 000.00		2 598 322.25	2 598 322.25		2 598 322.25

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200076776-20230322-CA23-14-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/03/2023

III - VOTE DU BUDGET

A - EXPLOITATION -2- RECETTES

C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Reel N-2 (1)	Budget exécutoire N-1 (2)	Reconductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)	Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
Groupe	II. Autres produits relatifs à l'exploitation							
747	FONDS A ENGAGER	634 654.00	872 030.00		1 040 251.00	1 040 251.00		1 040 251.00
7488	AUTRES				20 000.00	20 000.00		20 000.00
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	1.94	10.00		10.00	10.00		10.00
6419	REMBOURSEMENT S/REM. PERSONNEL NON MEDICAL	144 854.77	40 000.00					
6459	REM.S/CHARGES DE SECURITE SOC.ET PREVOYANCE	709.98						
TOTAL	GROUPE II	780 220.69	912 040.00		1 060 261.00	1 060 261.00		1 060 261.00
Groupe	III. Produits financiers produits non encaissabl							
	PRODUITS EXCEPTIONNELS							
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	507 098.18						
TOTAL	GROUPE III	507 098.18						
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)		3 334 218.86	3 189 040.00		3 658 583.25	3 658 583.25		3 658 583.25
002	Excédent d'exploitation reporté				155 955.75	155 955.75		155 955.75
005	Amortissements comptables déficitaires différés							
006	Déficit d'exploitation prévisionnel de l'exercice							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200076776-20230322-CA23-14-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/03/2023

III - VOTE DU BUDGET

A - EXPLOITATION -2- RECETTES

C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Reel N-2 (1)	Budget exécutoire N-1 (2)	Reconductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)	Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
	TOTAL EQUILIBRE	3 334 218.86	3 189 040.00		3 814 539.00	3 814 539.00		3 814 539.00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200076776-20230322-CA23-14-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/03/2023

III - VOTE DU BUDGET

B - INVESTISSEMENT -1- EMPLOIS

C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Réel N-2	Anticipé ou réel N-1	Exercice N
	Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé			
2182	MATERIEL DE TRANSPORT			45 600.00
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE		9 100.00	
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			700.00
TOTAL			9 100.00	46 300.00
001	Déficit d'investissement reporté	5 698.95		
004	Amortissements comptables excédentaires différés			
003	Excédent prévisionnel d'investissement			
	TOTAL GENERAL DES EMPLOIS	5 698.95	9 100.00	46 300.00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200076776-20230322-CA23-14-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/03/2023

III - VOTE DU BUDGET

B - INVESTISSEMENT -2- RESSOURCES

C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Réel N-2	Anticipé ou réel N-1	Exercice N
	Augmentation des fonds propres			
10222	F.C.T.V.A.	1 175.00	1 490.00	
10682	RESERVES AFFECTEES A L'INVESTISSEMENT(non budgéta			12 901.36
13188	AUTRES SUBVENTIONS			32 500.00
	Autres			
28183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE(non budgétaire		550.00	
28184	MOBILIER(non budgétaire)	850.00	850.00	850.00
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES(non budgétaire	463.00		463.00
TOTAL		2 488.00	2 890.00	46 714.36
001	Excédent d'investissement reporté			37 339.78
004	Amortissements comptables déficitaires différés			
007	Déficit prévisionnel d'investissement		6 210.00	12 487.00
	TOTAL GENERAL	2 488.00	9 100.00	96 541.14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200076776-20230322-CA23-14-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/03/2023

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1525.00 €	2018-02-01

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	LOGICIEL	2	01/02/2018
L	VOITURE	5	01/02/2018
L	MATERIEL DE BUREAU ELECTRIQUES OU ELECTRONIQUES	5	01/02/2018
L	MATERIEL INFORMATIQUE	3	01/02/2018
L	EQUIPEMENT DE CUISINE	10	01/02/2018
L	EQUIPEMENT SPORTIF	5	01/02/2018
L	MATERIEL INDUSTRIEL	10	01/02/2018
L	MATERIEL CLASSIQUE	5	01/02/2018
L	MOBILIER	5	01/02/2018
L	ETUDES AMORTISSABLES	5	01/02/2018
L	Camions	7	01/02/2018
L	BIEN INFERIEUR A 1 525 Euros	1	01/02/2018

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200076776-20230322-CA23-14-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/03/2023

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n°84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**16**	**1**	**17**	**5**	**5.57**	**10.57**
Attaché	A	3	0	3	0	2	2
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	0	1	0	0	0
Rédacteur principal 2ème classe	B	1	0	1	1	0	1
Rédacteur	C	4	0	4	1	2	3
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	3	1	4	2	0.57	2.57
Adjoint administratif	C	3	0	3	1	1	2
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1	0	1	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE (c)							
[...]							
FILIERE SOCIALE (d)		**59**	**76**	**135**	**53.03**	**34.11**	**87.14**
Psychologue	A	0	1	1	0	0.40	0.40
Assistant socio-éducatif	A	1	0	1	0	0	0
Agent social principal 1ère classe	C	9	1	10	3.85	5	8.85
Agent social principal 2ème classe	C	19	13	32	24.33	1	25.33
Agent social	C	30	61	91	24.85	27.71	52.56
[...]							
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**75**	**77**	**152**	**58.03**	**39.68**	**97.71**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200076776-20230322-CA23-14-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/03/2023

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Responsable de service	A	A	567		3-2	CDD
Responsable de service adjointe	A	A	567		3-2	CDD
Psychologue	A	MS	471		3-2	CDD
Responsable d'antenne	B	A	372		3-2	CDD
Responsable d'antenne	B	A	478		3-2	CDD
Responsable de secteur	C	A	367		3-2	CDD
Responsable de secteur	C	A	461			CDI
Aide à domicile	C	S	367		CDI	CDI (14)
Aide à domicile	C	S	367		3-2	CDD (18)
Aide à domicile	C	S	358		CDI	CDI (2)
Aide à domicile	C	S	387		3-2	CDD (1)
Aide à domicile	C	S	412		CDI	CDI (3)
Aide à domicile	C	S	419		CDI	CDI (2)
Aide à domicile	C	S	448		CDI	CDI (2)
[…]						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
Aide à domicile	C	S	367		3-1	CDD (7)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C. Les personnes détachées sur un emploi fonctionnel doivent également être comptabilisées dans leur filière d'origine.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200076776-20230322-CA23-14-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/03/2023

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 du décret n° 85-1148 du 20 octobre 1985.

RESTE A REALISER DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Budget : ***CIAS - SERVICE AIDE A DOMICILE*** **Exercice :** ***2022***

ENGAGEMENT	DATE ENG	LIBELLE	FONCT.	NATURE	OPERATION	TIERS	SOLDE ENG	DATE SERV	SERV	GESTION.	ANTENN
MA22002201	08-12-2022	SOLUTION INFORMATIQUE TELEGE		2051		ARCHE MC2	30 423.14 TTC		INF	SAADA	
COMM. SERV FAIT											
MA22002202	08-12-2022	Matériels télégestion mobile		2183		ARCHE MC2	19 818.00 TTC		INF	SAADA	
COMM. SERV FAIT											
TOTAL							50 241.14 TTC				

Arrêté le présent état à la somme de : CINQUANTE MILLE DEUX CENT QUARANTE ET UN EUROS ET QUATORZE CENTS

A Douains, le 31 décembre 2022

Seine Normandie AGGLOMÉRATION CIAS

Frédéric DUCHÉ

Président de Seine Normandie Agglomération

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200076776-20230322-CA23-14-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/03/2023

BUDGET ANNEXE CIAS MAINTIEN A DOMICILE
ETAT DES RESTES A REALISER – DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022

Chapitre 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
Opération PAS D'OPERATION

Budget	Exer.	Dep/Rec	Inv/Fon	Chapitre	Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Service	Antenne	Libelle de l'inscription	Mvt	Niveau	Montant Inscr.
								Observations						
52	2022	D	I	20	SAADA		2051		INF		SOLUTION INFORMATIQUE TELEGESTION MOBILE SUR 2 ANS	R	1	30 423.14
Total Opération : PAS D'OPERATION														30 423.14
Total Chapitre : 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES														30 423.14

Chapitre 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES
Opération PAS D'OPERATION

Budget	Exer.	Dep/Rec	Inv/Fon	Chapitre	Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Service	Antenne	Libelle de l'inscription	Mvt	Niveau	Montant Inscr.
								Observations						
52	2022	D	I	21	SAADA		2183		INF		Matériels télégestion mobile et mise en œuvre	R	1	19 818.00
Total Opération : PAS D'OPERATION														19 818.00
Total Chapitre : 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES														19 818.00

TOTAL GENERAL	**50 241.14**

Arrêté le présent état à la somme de : CINQUANTE MILLE DEUX CENT QUARANTE ET UN EUROS ET QUATORZE CENTS

A Douains, le 31 décembre 2022

Frédéric DUCHÉ

Président de Seine Normandie Agglomération

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200076776-20230322-CA23-14-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par préfet 27/03/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200076776-20230322-CA23-14-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/03/2023

IV – ANNEXE	**IV**
ARRETE ET SIGNATURES	**D**

Nombre de membres en exercice 23
Nombre de membres présents 17
Nombre de suffrages exprimés 17
VOTES :
Pour 17
Contre 0
Abstentions 0

Date de convocation : 17/03/2023

Présenté par (1),
A … … … … … … … … … le … … … … … … … … … …

Délibéré par … … … … … … … … … (2), réuni en session … … … … … … … … … …
A … DOUAINS … …, le 23/03/2023

Les membres du… … … … … … … … (2),

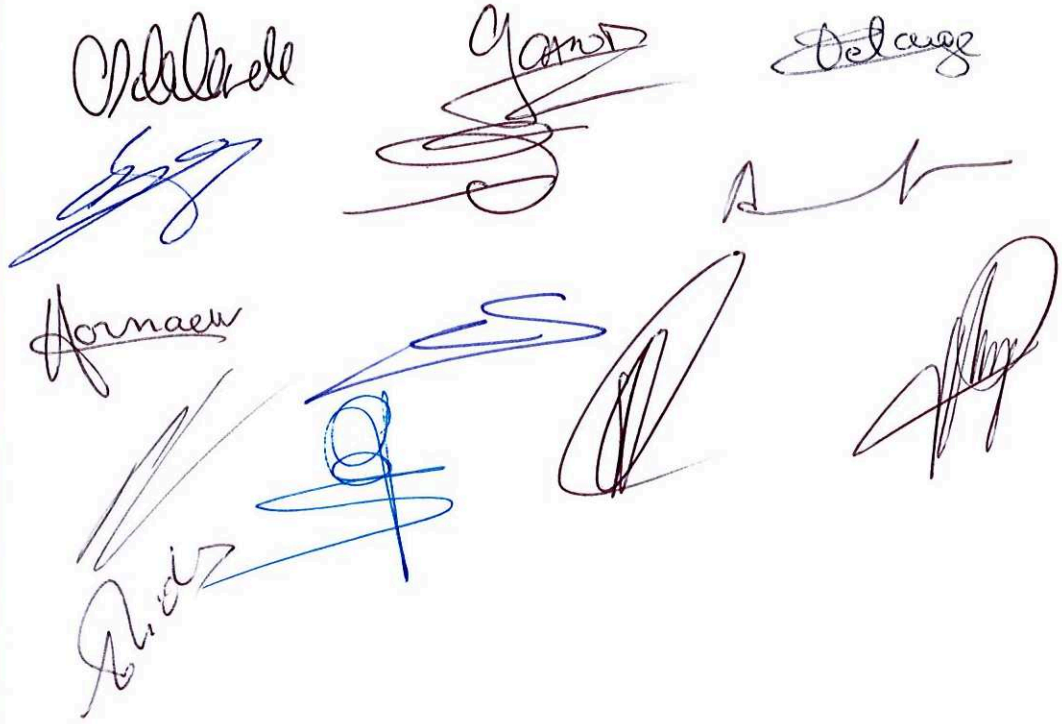

Certifié exécutoire par … … … (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 27/03/2023
et de la publication le 27/03/2023

A… … … … … … … …, le …/…/…

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme ;
(2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante